

Date de mise à jour : 04.05.2022

**FICHE DE POSTE**  
**Directrice(eur) du CAAEE**

<b><u>INTITULE DU POSTE</u></b> : Directrice(eur) du Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements	<b><u>CATEGORIE</u></b> : A Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
<b><u>INTITULE DU RECRUTEUR</u></b> : Rectorat de l'académie de Versailles	<b><u>ORGANISME DE RATTACHEMENT</u></b> : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
<b><u>DOMAINE FONCTIONNEL</u></b> : Climat Scolaire et Prévention des violences en milieu scolaire	<b><u>EMPLOI TYPE*</u></b> :
<b><u>DATE DE DISPONIBILITE</u></b> : 01.07.2022	<b><u>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE</u></b> Rectorat de Versailles et sites des 4 DSDEN
<b><u>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR</u></b> :	
<p>L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95).</p> <p>Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près de 1 100 000 élèves dans les premiers et seconds degrés, soit 9% des effectifs scolarisés de la France, l'académie de Versailles accueille et gère près de 90 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).</p>	

**ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL** :

Lieu par excellence de la transmission des savoirs et de l'apprentissage des valeurs de la République, l'École doit assurer aux élèves et à la communauté éducative un cadre structurant et protecteur, garant de l'égalité des chances. La prévention et la lutte contre toutes formes de violence et de délinquance en milieu scolaire est donc l'une des priorités de la politique gouvernementale. A cet égard, l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires rassemble en un seul document les dispositions mises en œuvre pour faire face à la menace terroriste et précise leur articulation avec le plan Vigipirate et le dispositif ministériel de gestion de crise. Par ailleurs, la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour l'école de la République souligne dans son rapport annexé la place importante du climat scolaire avec l'objectif d' « améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité ». Cette notion de climat scolaire nouvellement intégrée dans le paysage éducatif français souligne la préoccupation de tous les acteurs de renouveler l'approche de la prévention des violences. Il s'agit d'accorder une importance majeure à la vigilance afin de prévenir, d'anticiper tout ce qui peut créer des tensions dans les établissements.

## Missions du CAAEE-EMS (circulaires n°2009-137 du 23.09.2009 et du 15.02.2010)

A partir des orientations nationales, l'académie de Versailles décline un plan original de prévention et de lutte contre la violence et d'amélioration du climat scolaire dont le CAAEE-EMS assure la mise en œuvre et la coordination.

Placées sous l'autorité de la Rectrice, implantées dans les quatre départements de l'académie, les équipes du CAAEE ont pour mission d'accompagner, avec réactivité, les écoles et les établissements à la demande des chefs d'établissement et/ou des IEN. Prévenir, Innover, Intervenir constituent les principaux axes de ce plan afin d'assurer un climat scolaire bienveillant au sein de tous les établissements.

### Missions techniques :

En relation permanente avec le cabinet de Mme la Rectrice, le directeur du CAAEE pilote le service, assure et coordonne les missions de prévention, d'innovation et d'intervention dans le cadre de la prévention des violences en milieu scolaire. Son activité contribue essentiellement à la mise en place de la maternelle au lycée à un climat scolaire sécurisé, serein et bienveillant.

Il dirige une équipe de direction formée de 4 responsables de site, 1 responsable administrative, financière et RH, 1 responsable de l'innovation et 1 responsable des missions et projets. Chacun dans son domaine lui rend compte lors de réunions bi hebdomadaires. Le directeur établit en début d'année scolaire une feuille de route prenant en compte les missions du vademecum des EMS, les politiques publiques ministérielles et les demandes de Mme la Rectrice. Chaque responsable décline ensuite ces feuilles de route en étroite liaison avec les DSDEN pour les Responsables de site et avec les partenaires et personnels pour les autres responsables. Chaque responsable de site organise le service d'une dizaine de personnels multicatégoriels.

Le directeur du CAAEE travaille de manière étroite avec le conseiller sécurité de Mme la Rectrice et constituent ensemble l'équipe de pilotage du CAAEE. Ils mettent à disposition des équipes dans le cadre d'interventions en gestion de crise et réalisent des programmes de formation à la gestion en crise. Leur collaboration permet de croiser leurs expertises sur tous les sujets de sécurité.

Dès lors le directeur conduit sur les trois axes Prévention, Innovation, Intervention dans une organisation matricielle. Cette organisation qui valorise la méthodologie de projets permet de rendre plus souple le passage de l'ordinaire à l'extraordinaire, du quotidien à la gestion de crise. Le directeur doit donc être en veille permanente sur tous les sujets de l'éducation afin d'en faire la synthèse et ainsi alimenter sa communauté en pistes de réflexion.

Hors les permanents, le service s'appuie sur trois réseaux complémentaires: les PENA, psychologues éducation nationale associés, les FA formateurs associés et les APS assistants chargés de prévention et de sécurité. Chaque réseau est animé par un chargé de mission.

L'exercice de ses missions exige du directeur une parfaite connaissance des dispositifs pour permettre le meilleur accompagnement des personnels après celles-ci. Il organise ainsi une politique préventive des risques psychosociaux et veille au bien-être de l'ensemble de la communauté.

Le directeur est en relation avec tous les autres services académiques, rectoraux (RH, SAPAP, IPR, référent « carré régalien », référent « Laïcité et Valeurs de la République », CT EVS, service communication) et départementaux (DASEN, DAASEN, CT EVS) afin d'inscrire et présenter toutes les initiatives du service pour qu'elles prennent sens dans le cadre du fonctionnement et des projets de notre académie. Par ailleurs, il participe à la préparation des commissions académiques « climat scolaire »

En plus de ses missions de direction d'un service, le directeur est référent académique Non au Harcèlement et superviseur académique du programme pHARe. Dans ces 2 missions, sous la coordination du référent « carré régalien », il impulse une politique académique conformément à la demande ministérielle et avec l'accord de Mme la Rectrice. Il coanime le réseau des référents harcèlement départementaux pour le suivi des situations de harcèlement et supervise le déploiement du programme pHARe avec l'ensemble des superviseurs académiques et départementaux.

Le directeur du CAAEE rédige régulièrement des notes, prépare régulièrement des supports de communication et de reporting sur tous les sujets qui se trouvent dans son périmètre.

### **EXPERIENCES, CONNAISSANCES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES**

- De solides connaissances du système éducatif
- Une parfaite connaissance du territoire académique et de son organisation
- Une expérience éprouvée du terrain
- Des compétences affirmées en gestion de crise
- Une aisance rédactionnelle et à l'expression orale
- Des qualités relationnelles avec une aptitude à la communication, à l'écoute, au dialogue et au sang-froid
- Une bonne connaissance du fonctionnement des autres services de l'Etat

### **SPECIFICITES DU POSTE :**

Encadrement : OUI                      Nombre d'agents encadrés par catégorie : 46 A - 1 B - 0 C

Conduite de projet : OUI              Poste logé : NON

Contraintes : Mobilité, disponibilité, réactivité dans toute l'académie de Versailles

Autre : Véhicule de service

**PERSONNE A CONTACTER** : adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation et derniers entretiens professionnels) dans un délai de 15 jours à compter de la parution de la présente offre, à l'attention de :

Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles

Rectorat de Versailles – 3 Boulevard de Lesseps – 78017 VERSAILLES Cedex

Téléphone : 01.30.83.40.01 / 41.89

Mél : [ce.cabinet@ac-versailles.fr](mailto:ce.cabinet@ac-versailles.fr)